

SEANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 A 19 H 00

Nombre de Conseillers
en exercice 10
présents
ou représentés 7
votants 7
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

N°22112024-001

Date de la convocation
12/11/2024

OBJET

**MODIFICATION DES
STATUTS DU SYNDICAT
DE BASSE LIMAGNE**

**REINSTITAURATION DE
DELEGUES
SUPPLEANTS ET
ADHESION DE LA
COMMUNE DE
MARINGUES**

Le Maire,



Françoise BERNARD

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 Novembre à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, MONIER Isabelle, LAFERRERE Céline, M. ANDRODIAS Jérôme, JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves
Absents (excusés) : Mme AUGEREAU Christelle, RIVIERE Céline, M. DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic
Procuration de M. DUZELIER Cédric à M. JAFFEUX Nicolas

Secrétaire de séance : Mme MONIER Isabelle

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, du fait de la difficulté croissante à obtenir le quorum lors des réunions du Comité syndical du SBL, il paraissait souhaitable de rétablir les délégués suppléants pour chacun des titulaires existants.

Par délibération n°2024-10-49 du 10 octobre 2024, le Syndicat a approuvé une modification statutaire réinstaurant des délégués suppléants. Les communes devront désigner à chaque délégué titulaire un délégué suppléant, et les EPCI devront désigner une liste de délégués suppléants égale au nombre de titulaires déjà désignés.

Le syndicat a également acté dans ses statuts l'adhésion de la commune de Maringues comme membre au titre de la compétence assainissement collectif.

Conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer sur ces modifications statutaires.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE son accord** à la modification statutaire exposée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme